

L'infanticide

Dr HALILOU BOUBEKERSEDIK

Hôpital Militaire Régional Universitaire de constantine

PLAN

I/ DEFINITIONS LEGISLATIONS

II/ EXPERTISE MEDICOLEGALE

1. S'agit-il d'un nouveau-né?.
2. L'enfant a-t-il vécu?
3. Déterminer la durée de la vie extra-utérine et la date de la mort?
4. Déterminer la cause de la mort?
5. Examen de la mère présumée

I/Définitions législations

Définition de l'infanticide:

- Définit par l'article 259 du code pénal algérien comme le meurtre ou l'assassinat d'un enfant nouveau-né.
- l'infanticide suppose l'intention, préméditée ou non, de donner la mort.
- Le meurtre d'un enfant déclaré est un homicide.

D'après la définition, pour constituer un infanticide, il faut donc 03 éléments :

- Il faut qu'il y'ait un nouveau-né (on définira donc le nouveau-né d'un point de vue juridique)
- Il faut que ce nouveau-né ait vécu
- Il faut apporter la preuve de la matérialité de l'acte qui a amené la mort

Législation répressive actuelle :

L'infanticide est un crime puni d'une peine de réclusion criminelle de 10 à 20 ans,

de même qu'il existe une législation de protection du nouveau-né :

Il faut déclarer le nouveau-né à l'office de l'état civil

IL faut donner les premiers soins au nouveau-né

Définition du nouveau-né:

Il est difficile de trouver la définition qu'il convient de donner à cette période de la vie, signalée mais non déterminée par le code.

Est considéré comme nouveau-né tout enfant dont l'inscription sur les registres de l'état civil n'est pas faite (prévue dans les 5 jours suivant la naissance : art.61 du code de l'état civil).

Donc le meurtre d'un enfant déclaré est un homicide.

II/Expertise médico-légale

1. S'agit-il d'un nouveau-né?.
2. L'enfant a-t-il vécu?
3. Déterminer la durée de la vie extra-utérine et la date de la mort?.
4. Déterminer la cause de la mort?
5. Examen de la mère presumée

1/S'agit-il d'un nouveau-né?.

Aucun caractère ne peut apporter la preuve d'une naissance à terme, seule la réunion de plusieurs signes permet de la supposer.

Les signes de maturité se déduisent de :

- l'aspect extérieur du corps
- développement corporel
- l'ossification du squelette
- l'état des viscères.

l'aspect extérieur du corps:

-**la peau** ferme, élastique, recouverte d'une couche d'enduit sébacé, vernix caseosa, important au niveau des plis.

-**les ongles** dépassent l'extrémité des doigts mais non pas celle des orteils.

-les mamelles contiennent souvent chez les deux sexes un liquide lactescent.

- l'abdomen est gros, l'insertion du cordon se fait au dessous du point qui correspond au milieu de la longueur du corps.

-le scrotum, à la peau ridée et rouge, renferme les testicules.

-les grandes lèvres recouvrent les petites lèvres et le clitoris, la fente vulvaire est fermée.

développement corporel:

- **Le poids:** peut varier entre 2kg et 5kg.

durant les premiers jours de la vie, l'enfant perd 10% de son poids de naissance, et il perd beaucoup de poids du fait de la dessiccation post-mortem.

Taille: du vertex au talon = 50cm +/- 4cm.

la formule de **BALTHAZARD-DERVIEUX** permet d'apprécier l'âge en fonction de la taille : **AGE (jours)= TAILLE (cm) x 5.6**

- **Parametres anthropométriques:**

Perimetre cranien: 34 à 37cm, diametre BIP= 8 à 9,5cm, le diametre fronto-occipital de 10-12 cm

l'ossification du squelette:

Point d'ossification de BECLARD c'est un noyau osseux lenticulaire mesurant 4 à 5mm de diamètre qui apparaît le 9^{ème} mois de la grossesse au niveau de l'épiphyse fémorale inférieure.

-Résiste à la putréfaction

l'état des viscères:

La présence du méconium dans les intestins indique la proximité du terme.

Le cloisonnement du maxillaire inférieur en quatre alvéoles dentaires

2/L'enfant a-t-il vécu?

- Affirmer le meurtre ou l'assassinat nécessite la preuve de la vie de l'enfant avant sa mort.
- Le critère de mise en évidence d'une vie extra-utérine se base sur l'existence de phénomènes respiratoires
- Les épreuves destinées à prouver la respiration sont appelées les docimasies

Aspect macroscopique des poumons:

- Les poumons n'ayant pas respirés: sont denses, lisses, de couleur lilas foncé (rouge sombre) peu différente du foie, de consistance charnue, restent confinés dans les gouttières vertébrales, laissant cœur et thymus découverts.
- les poumons ayant respiré sont légers, de couleur violine ou bleuâtre. Les lobules aérés crépitent à la palpation. Ils emplissent la cavité pulmonaire,

Aspect optique des poumons:

examiner la surface des poumons à l'aide d'une loupe, on constate :

- Le poumon n'ayant pas respiré: présente un aspect lisse, uniforme, charnu.
- poumon aéré: qui laisse observer de fines vésicules correspondant aux alvéoles distendus, d'une taille de 1-2 cm avec un petit point lumineux au centre.

Diagnostic différentiel : avec les bulles gazeuses putrides de grosseur inégale, réparties irrégulièrement et siègent surtout en sous-pleural et au niveau des bases.

Docimasia hydrostatique:

Le principe est simple: des poumons qui ont respiré ont une densité inférieure à l'eau, donc, flottent à la surface, les poumons qui n'ont pas respiré plongent au fond du bocal

- Cette épreuve hydrostatique comporte 4 temps:

-1^{er} temps : on plonge le bloc cœur-poumon dans un bocal rempli d'eau, le tout flotte ;

-2^{ème} temps : les poumons séparés, plongé dans l'eau : ceux-ci surnagent ;

-3^{ème} temps : un fragment comprimé sous l'eau qui laisse venir à la surface une fine écume rosée ;

-4^{ème} temps : on plonge un fragment de poumon pressé pour en chasser l'air dans l'eau : celui-ci flotte.

❑ DOCIMACIE HISTOLOGIQUE

Il est d'usage de procéder à plusieurs prélèvements, de la taille de 1cm³ environ incluant plèvre et parenchyme

- En l'absence de respiration, le tissu pulmonaire paraît dense, avec des alvéoles affaissés au revêtement cubique, des bronches et des bronchioles plissées et des artères pulmonaires collabées.
- Lorsqu'il y a eu respiration, le tissu pulmonaire est aéré avec des alvéoles dépliés, séparés par des septa grêles. Les bronches et bronchioles sont alors distendues, les artères pulmonaires larges.

3/Déterminer la durée de la vie extra-utérine et la date de la mort?.

- **la desquamation du vernix caseosa**: débute un jour au moins après la naissance à l'abdomen, s'étend au thorax, aux plis de l'aîne et aux aisselles avant de gagner tout le corps ; elle est maximale entre le 3 et le 5ème jour.
- **l'état du cordon ombilical** : momification de l'extrémité distale vers 2 à 3 jours avec un sillon d'étranglement proximale, puis chute entre 5 à 10 jours.
- **L'air dans l'estomac** : dès la naissance, en même temps qu'il respire, mais ce n'est qu'au bout de 1 à 5 heures que l'estomac sera rempli.
- **Bosse séro-sanguine** : se résorbe en 3 à 4 jours de manière inconstant
- **Des modifications vasculaires** :

-oblitération du canal artériel au bout d'une semaine

-fermeture anatomique du trou de Botal au bout de 3 semaines

-oblitération des vaisseaux ombilicaux au bout de 3 semaines aussi.

4/Déterminer la cause de la mort

Deux ordres de faits peuvent être trouvés :

1.violences criminelles ayant entraîné la mort:

- par strangulation (diagnostic différentiel avec le ciculaire du cordon ombilical)
- Par suffocation
- Par violence crânienne

2.négligence intentionnelle et volontaire des soins indispensables à la survie du nouveau-né .

5/EXAMEN DE LA MERE PRESUMEE

Le diagnostic d'accouchement récent d'une femme peut être apporté par l'examen gynécologique (utérus, pertes, seins colostrum...) ; en tout cas un accouchement peut être prouvé par les diverses taches ou traces laissées par l'enfant ou la mère